

Programme Favoriser le rétablissement **Directives à l'intention de l'employé syndiqué**

Si en raison d'une maladie ou d'une blessure, vous êtes ou prévoyez être, incapable d'accomplir vos tâches pendant quatorze jours ou plus, **communiquez immédiatement avec votre supérieur**. Vous pouvez obtenir la trousse d'accompagnement au rétablissement par l'entremise de votre employeur ou en ligne, dans ConnectGSK. Votre supérieur vous a d'ailleurs peut-être déjà dirigé vers le programme si vous vivez actuellement une situation difficile.

Veillez prendre connaissance des documents ci-joints et demandez à votre médecin de remplir la Déclaration du médecin traitant. Pour que votre dossier puisse être traité, il devra inclure des données médicales objectives, la date prévue de votre retour au travail, une description de vos capacités/limitations et la durée prévue de ces limitations ainsi que votre plan de traitement. Il vous incombe de vous assurer que tous les éléments d'information exigés apparaissent dans la Déclaration du médecin traitant. Vous devez assumer vous-même tous les frais encourus pour l'obtention des documents médicaux justificatifs.

1. **La Déclaration du médecin traitant doit être retournée par télécopie confidentielle à Organizational Solutions Inc. (OSI) le jour même où elle est remplie par votre médecin (au 905-315-7945 ou 1-866-511-0008).**
2. Un représentant de OSI vous téléphonera pour vous demander si vous avez besoin de soutien ou d'aide durant votre congé.
3. Nous vous encourageons à participer activement à votre traitement afin de favoriser votre rétablissement.
4. Durant votre congé, vous serez tenu de fournir certains renseignements médicaux pour que votre dossier puisse être tenu à jour.
5. Vous devrez contacter votre supérieur à des intervalles convenus.
6. Vous devrez maintenir le contact avec OSI en composant le 1-866-org-soln (674-7656) ou le 905-315-7179.
7. GlaxoSmithKline Inc. mettra tout en œuvre pour vous confier des tâches correspondant à vos capacités.
8. Si une modification temporaire des tâches s'avère nécessaire, OSI informera votre supérieur de vos capacités fonctionnelles dès que sera arrêtée la date de votre retour au travail. Un Plan de retour progressif au travail sera élaboré de concert avec vous et votre supérieur, à la lumière des renseignements fournis dans la Déclaration du médecin traitant.
9. À votre retour au travail, respectez les capacités et les limites précisées dans votre Plan de retour progressif au travail.
10. Tel qu'exigé, communiquez périodiquement avec votre supérieur pour lui faire part de vos progrès et discuter de tout sujet qui pourrait vous préoccuper.
11. Reprenez graduellement l'ensemble de vos tâches.



Docteur / Docteure,

GlaxoSmithKline Inc. s'est engagée à soutenir ses employés durant leur rétablissement et à leur assurer un retour au travail en toute sécurité, au moment opportun. GlaxoSmithKline Inc. est disposée à modifier les tâches et/ou l'horaire de travail de ses employés pendant leur période de transition.

L'employé doit fournir des renseignements médicaux suffisamment détaillés pour justifier son absence et le maintien de son salaire. Ces renseignements faciliteront également l'élaboration d'un plan de retour au travail correspondant à ses capacités et limitations.

Veuillez remplir et retourner le document ci-joint intitulé Déclaration du médecin traitant.

Un spécialiste en gestion des dossiers d'invalidité de la société Organizational Solutions Inc. assistera votre patient durant son rétablissement et à son retour au travail.

*La confidentialité des renseignements médicaux sera respectée en tout temps.
Seuls les renseignements relatifs aux capacités ou limitations fonctionnelles de l'employé seront divulgués à GlaxoSmithKline.*

Nous vous remercions à l'avance de votre aide et vous invitons à communiquer avec nous au 1-866-674-7656 si vous avez des questions.

Cordialement,

Spécialiste en gestion des dossiers d'invalidité
Organizational Solutions Inc.
1-866-674-7656

p. j. : Déclaration du médecin traitant

À noter :

« L'approche du médecin à l'égard du travailleur blessé / malade devrait viser un retour au travail en toute sécurité, au moment opportun. L'élaboration de stratégies axées sur la réadaptation professionnelle devrait commencer dès la première visite du patient. »

Référence : CMA – Injury / Illness and Return to Work Function: A Practical Guide for Physicians (June 2000)

